

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA****Type** : BP 2022

Réf : 4381

**Service** : DSF - FINANCES**Commission** : 1 - Commission Finances, Contractualisations et Affaires générales**Rapporteur** : Marie-Christine DALLOZ**DÉLIBÉRATION N° CD\_2021\_133 du 13 décembre 2021****BUDGET PRIMITIF 2022**

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen mes propositions relatives à l'élaboration du budget primitif 2022. Sont jointes à ce rapport une annexe répartissant les crédits par budget et par chapitre, ainsi qu'une fiche de présentation brève et synthétique qui retrace les informations financières essentielles du budget primitif 2022.

L'exercice 2021, à quelques jours de la clôture, est marqué par plusieurs évolutions importantes difficilement prédictibles en début d'année, comme le volume des transactions immobilières historiquement élevé générant un produit conséquent de droits de mutation, mais aussi la reprise de l'inflation dans certains secteurs auxquels les marchés de travaux et d'entretien des collectivités sont particulièrement sensibles.

Pour 2022 et les années à venir, de nombreux dossiers impacteront les travaux de préparation budgétaire du monde local.

Les Départements, qui ne disposent plus de la capacité à user du pouvoir de taux sur les impôts directs, sont plus dépendants que jamais de l'évolution des agrégats économiques nationaux. Par ailleurs, en sortie de crise sanitaire, les nécessités du redressement des comptes publics, auxquelles les collectivités seront inévitablement associées, ne facilitent pas vraiment la mise en œuvre de nouvelles politiques locales d'investissement sur le moyen et long terme. La future trajectoire des finances publiques sera élaborée dès 2022, pour une application en 2023, dans une nouvelle loi de programmation des finances publiques. A cette occasion, la logique des contrats qui fixent, pour les collectivités, une évolution tendancielle des dépenses de fonctionnement, pourrait être à nouveau déployée.

Pour les Départements, le paradigme demeure inchangé puisque, structurellement, leur panier de recettes n'est pas adapté au profil de leurs dépenses, notamment sociales.

Aussi, dans un tel contexte, chaque construction budgétaire nécessite une grande rigueur et impose de challenger toutes dépenses nouvelles.

Le Projet de Loi de Finances pour 2022 en débat au Parlement contient diverses mesures qui emportent des conséquences sur les budgets des collectivités locales.

Les dotations aux collectivités ont fait l'objet, lors des exercices 2014 à 2017, de coups de rabet sévères qui ont amputé la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'environ 25 % de son montant (13,5 M€ pour le Jura). L'engagement de maintenir désormais au même niveau la DGF à périmètre constant est concrétisé dans le projet de loi de finances, alors même que la crise a fait exploser le déficit public.

Ce projet de loi de finances pour 2022 prévoit de réformer les modalités d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) en intégrant dans la part projets la part péréquatrice (23 % du montant total). Le Préfet de Région aura désormais une enveloppe globale à affecter sous forme de subventions d'investissement. Les modalités de calcul actuelles de la DSID seront toutefois préservées. La part péréquation (23 %) avait pour avantage d'être une ressource pérenne. En 2021, le Jura a bénéficié, au titre de la part péréquation, d'une somme de 519 209 € et d'une somme de 4 015 000 € au titre de la part projets (qui intègre une part DSID relance exceptionnelle de plus de 3 M€).

Le projet de loi de finances pour 2022 comprend également des dispositions concernant les modalités de recentralisation du financement du RSA pour les Départements qui le souhaitent (la Seine-Saint-Denis s'est engagée dans ce dispositif de recentralisation). Cette expérimentation, d'une durée de 5 années, est intégrée dans le projet de loi 3 DS (Différentiation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification). Il est prévu que l'État reprenne une fraction de DMTO de 20 % maximum dans le cadre de la recentralisation. Les Départements souhaitent amender le PLF en figeant cette part de DMTO perçue par l'État à titre de compensation sans bénéfice pour ce dernier de la dynamique associée de cette taxe directe.

A la date de rédaction du présent rapport, il n'est pas prévu de réformer l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Le déploiement de la 5G sur l'ensemble du territoire pourrait multiplier le produit versé aux Communes et Départements par 3 ou 4 dans les prochaines années. Les associations d'élus locaux resteront vigilantes et veilleront à ce que le produit supplémentaire de l'IFER généré par la 5G ne soit pas détourné par l'État à la faveur d'un amendement lors de la discussion au Parlement.

L'Assemblée des Départements de France, qui a procédé à un examen attentif du PLF 2022, a formulé plusieurs propositions, parmi lesquelles l'augmentation du taux plafond des DMTO de 4,5 % à 4,7 %, afin de mieux garantir dans le temps la conduite des missions de solidarité humaine et territoriale des Départements.

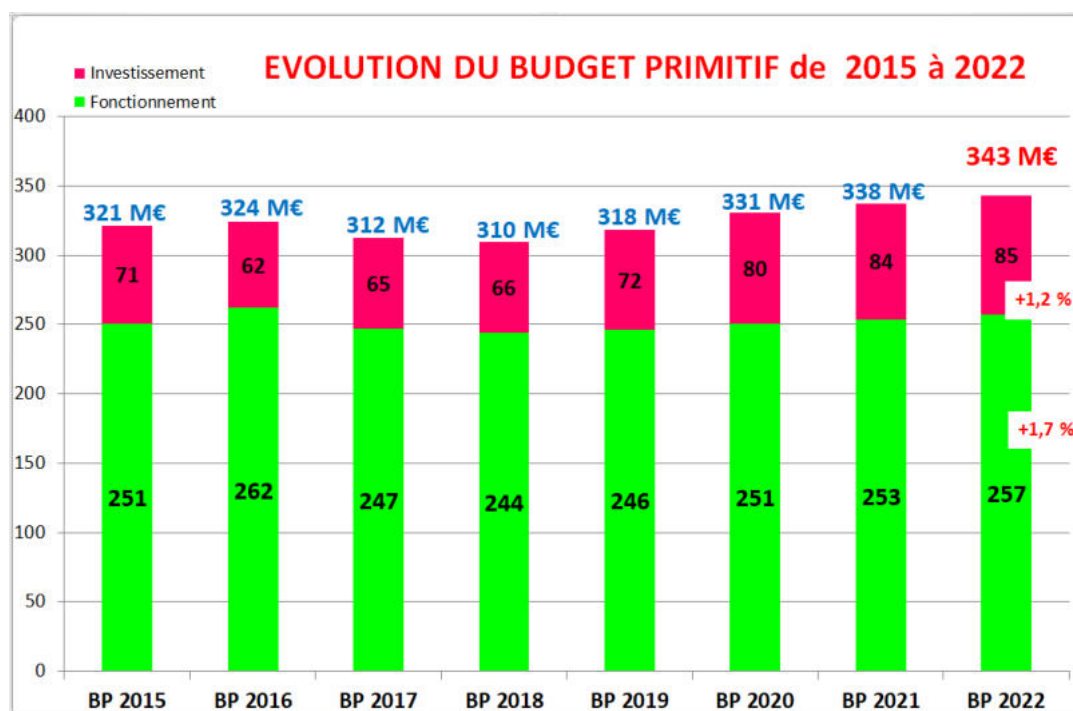
L'ADF propose également une clause de sauvegarde ou « bouclier RSA » permettant la prise en charge automatique par l'État des dépenses supplémentaires de RSA, dès lors qu'elles sont supérieures à un pourcentage de 5 % des dépenses RSA de 2021.

Parmi les autres propositions de l'ADF, figure en particulier la compensation des augmentations salariales décidée unilatéralement par l'État, ainsi que la création d'une imputation comptable permettant, de façon facultative, qu'un excédent provenant de recettes exceptionnelles de DMTO constaté lors du CA d'un Département, puisse être mis en réserve. Ce système permettrait aux Départements de lisser le produit disponible de DMTO en provisionnant les surplus et en utilisant cette provision lors des exercices difficiles.

Le DOB pour 2022 a permis d'établir un constat de la situation financière du Département :

- le Jura conforte sa bonne situation financière,
- une dette divisée par 2 en 5 exercices,
- un autofinancement confortable,
- de nombreux projets en étude,
- une incertitude sur le niveau de recettes prévisible après une année 2021 exceptionnelle en matière de DMTO,
- un dynamisme des dépenses sociales lié aux différentes réformes du secteur de l'autonomie (avenant 43 notamment, revalorisant les salaires de l'aide à domicile).

Le BP 2022 est caractérisé par une hausse globale de 5,3 M€ (+ 1,6 %) et s'équilibre à hauteur de **342,8 M€**.



En ce qui concerne la section de **fonctionnement**, celle-ci est en hausse de 4,3 M€ (+ 1,7 %) pour un montant global de 257,5 M€.

Le poste des dépenses sociales représente à lui seul la moitié des crédits de fonctionnement (50 %). Elles augmentent en 2022 de 2,6 M€ (+ 2,1 %) pour s'élever globalement à 128,8 M€.

Après le poste social, les ressources humaines affichent également une hausse de 2,2 %, soit 1,5 M€ (budget principal et budgets annexes Laboratoire Départemental d'Analyses et Aménagement numérique).

Le contexte des taux d'intérêts faibles permet de diminuer les crédits liés au remboursement des emprunts (charge d'intérêts).

Pour ce qui concerne l'**investissement**, l'augmentation des dépenses représente 1 M€ (soit + 1,2 %). Cette section s'élève au global à 85,4 M€.

Pour la Dotation de Solidarité des Territoires, l'autorisation de programme liée au plan de relance départemental a été portée de 15 M€ à 20 M€ en DM2 2021. Au présent BP, un volume de 6 M€ de CP est proposé au vote de l'Assemblée.

La plateforme aéroportuaire Dole Jura doit faire l'objet, dans les prochains mois, d'importants travaux de rénovation de la piste. Pour permettre la réalisation de cette infrastructure, une AP de 7 M€ est ouverte dans le BP 2022.

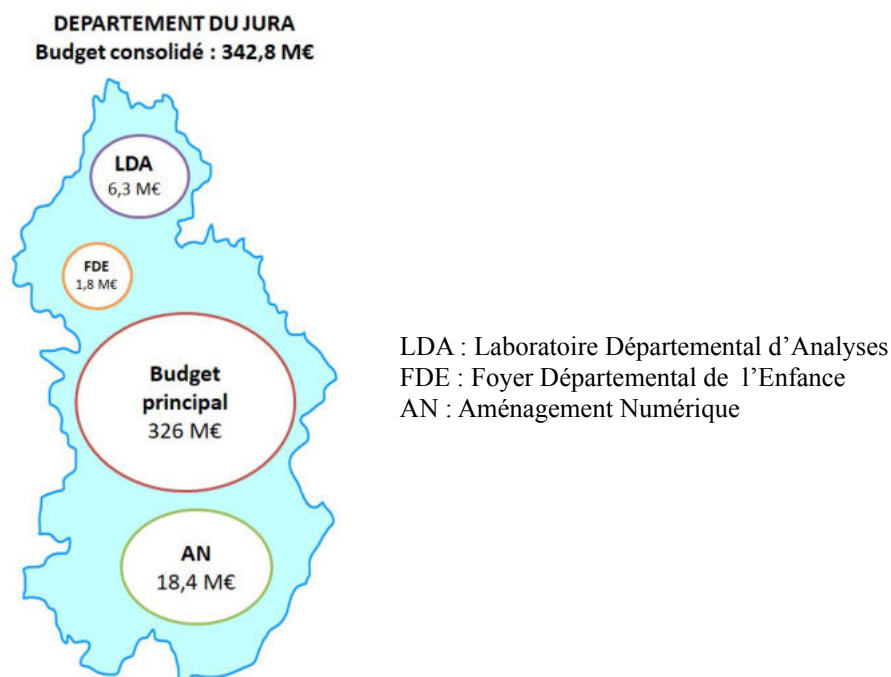
Pour les bâtiments et collèges, la dotation 2022 s'élève à 14,5 M€ (+ 1 M€), en particulier pour permettre le bon déroulement de l'opération de réhabilitation du collège Maryse Bastié à Dole.

En ce qui concerne les routes, la dotation 2022 est particulièrement conséquente puisqu'elle s'élève à 20,2 M€, comparée à 17,6 M€ au BP 2021 (+ 2,6 M€).

Le poste de dépenses Aménagement numérique fait l'objet d'une dotation budgétaire dans le seul budget annexe dédié, puisque les opérations de montée en débit portées par le budget principal sont désormais totalement achevées. En investissement, le déploiement de la fibre optique dans les territoires mobilisera un crédit de 17 M€.

Le poste consacré à la dette, compte tenu de la diminution de l'encours global, est en baisse de plus de 1 M€ par rapport à 2021. Pour couvrir l'annuité (capital et intérêts), c'est un volume global de 17,5 M€ qui figure au budget (18,4 M€ en 2021), soit une diminution de 0,9 M€.

Pour équilibrer ce projet de budget 2022, le recours à l'emprunt a été augmenté de 1 M€ et passe ainsi de 17 M€ en 2021 à 18 M€ en 2022.



Dans le tableau suivant, les crédits de dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement sont ventilés entre le budget principal et les 3 budgets annexes (Laboratoire, Aménagement numérique et Foyer de l'enfance).

	<b>Budget Principal</b>	<b>Budget LDA</b>	<b>Budget AN</b>	<b>Budget FDE</b>
<b>Investissement</b>	75,8 M€	0,5 M€	17,0 M€	0,06 M€
<b>Fonctionnement</b>	250,6 M€	5,8 M€	1,4 M€	1,7 M€

## I – LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2022

### A - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET 2022

		DEPENSES		RECETTES	
INVEST.	15,5	Dette - Capital		Recettes définitives	24,2
	69,9	Investissements		Emprunt	18,0
				<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>43,2</b>
FONCT.	43,2	<b>EPARGNE BRUTE</b>		Recettes de fonctionnement	300,7
	255,5	Dépenses de fonctionnement			
	2	Frais financiers			

Le BP 2022 du Département du Jura fait apparaître :

- 300,7 M€ de recettes réelles de fonctionnement,
- 257,5 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, dont 2 M€ de frais financiers (remboursement d'intérêts),
- une épargne brute de 43,2 M€,
- 85,4 M€ de dépenses d'investissement, incluant 69,9 M€ de dépenses d'équipement proprement dites (opérations réalisées directement par le Département ou à travers le versement de subventions) et 15,5 M€ de remboursements d'emprunts en capital,
- des emprunts nouveaux : 18 M€ (contre 17 M€ au BP 2021).

## B - RAPPEL DES CRÉDITS VOTÉS SUR L'EXERCICE 2021

- En dépenses

	BP 2021	Reports	DM1 2021	DM2 2021	Total voté
Investissement	84,4 M€	11,7 M€	7,8 M€	1,6 M€	105,5 M€
Fonctionnement	253,2 M€	0,8 M€	3,0 M€	1,5 M€	258,5 M€
Total	337,5 M€	12,5 M€	10,8 M€	3,1 M€	364,0 M€

- En recettes

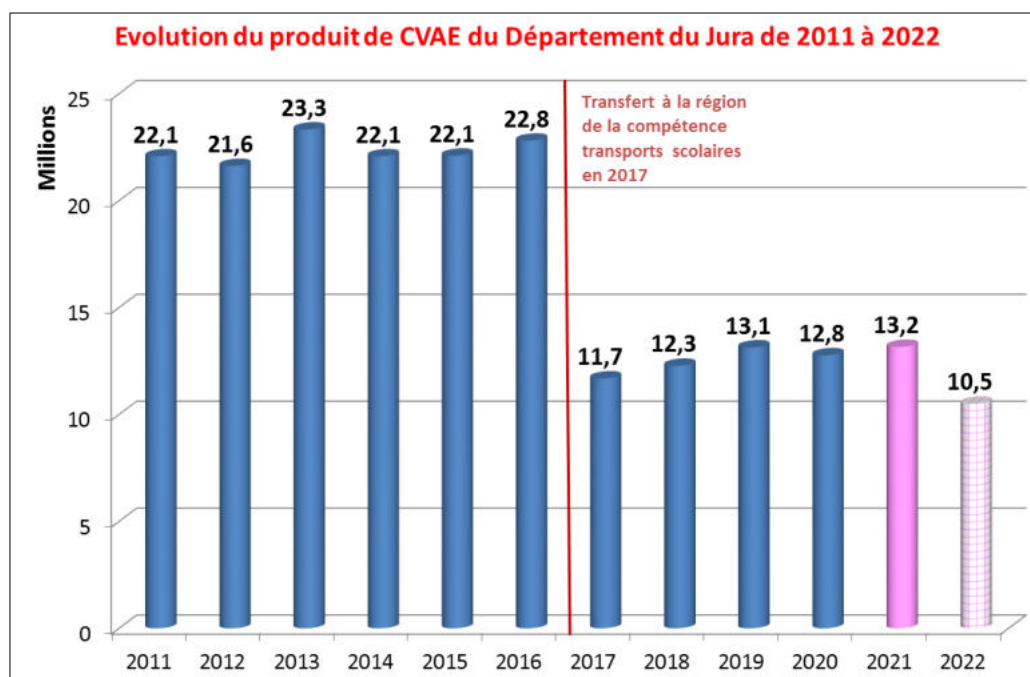
	BP 2021	Reports	DM1 2021	DM2 2021	Total voté
Emprunt	17 M€	8,0 M€	0,0 M€	- 9,5 M€	15,5 M€

Comme indiqué dans le tableau récapitulatif, le montant des crédits inscrits sur l'exercice 2021 (toutes étapes budgétaires confondues) est de 364 M€ alors que 337,5 M€ avaient été votés en dépenses au BP 2021 avec 17 M€ en recette d'emprunt. Le BP 2022 a été élaboré selon les mêmes principes de cohérence et de continuité.

## C - ANALYSE DES RECETTES DU BP 2022

### Fiscalité directe

Les dernières estimations sur l'évolution des recettes fiscales des collectivités ont été présentées par le Ministère en charge des comptes publics au début du mois de novembre. Le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pourrait reculer en 2022 de 5 % environ selon les estimations provisoires de Bercy. Cette baisse attendue, qui sera vérifiée définitivement début 2022, est la conséquence de la crise économique de 2020/2021. En effet, cet impôt sur les entreprises, qui a remplacé la taxe professionnelle, est versé avec un décalage d'une, voire deux années par rapport à l'année d'encaissement. Pour le Jura, une recette de CVAE de 10,5 M€ a été prévue, en baisse de 2,7 M€ par rapport à l'exercice 2021.





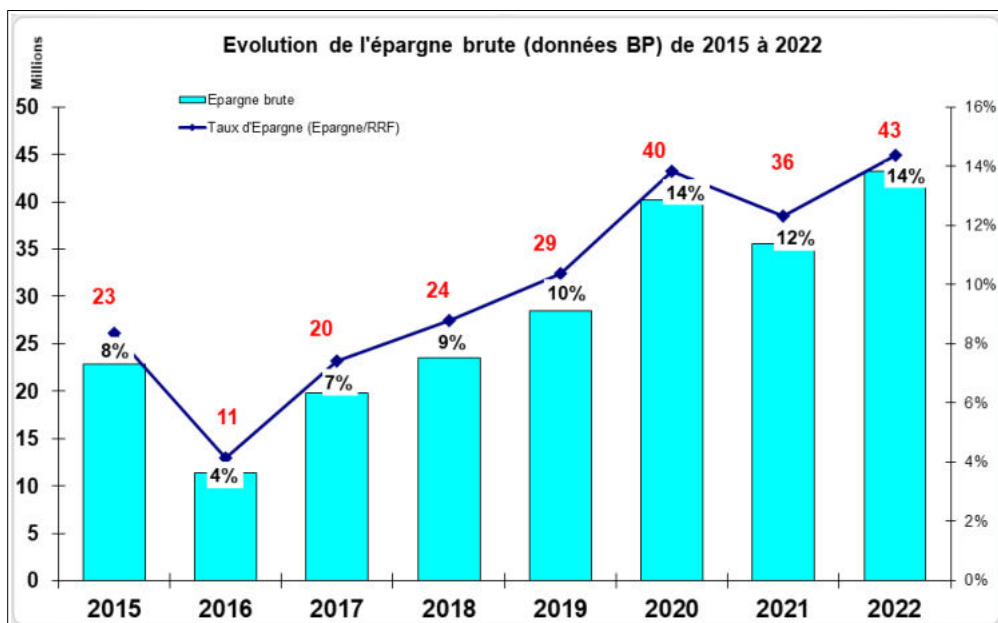
Le tableau suivant présente, par section, l'ensemble des recettes du BP 2022.

<b>Recettes de fonctionnement :</b>	<b>300,7 M€</b>	<b>Recettes d'investissement :</b>	<b>42,2 M€</b>
<b>Fiscalité directe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'assiette TFB 4,5 M€</li> <li>• CVAE 10,5 M€</li> <li>• IFER 1,3 M€</li> <li>• FNGIR 6,7 M€</li> </ul>	<b>23,0 M€</b>	<b>Dotations d'investissement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DSID 2,0 M€</li> <li>• FCTVA 5,5 M€</li> <li>• Dotation des collèges 1,3 M€</li> <li>• ANAH (Aide à la pierre) 4,2 M€</li> <li>• Numérique (État, Région, Com Com) 9,0 M€</li> <li>• Autres 1,9 M€</li> </ul>	<b>23,9 M€</b>
<b>Fiscalité indirecte</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TVA compensation TFB 76,0 M€</li> <li>• Taxe sur l'électricité 2,9 M€</li> <li>• Droits de mutation 30,0 M€</li> <li>• Fonds de péréquation DMTO 10,9 M€</li> <li>• TSCA+TICPE décentralisation 56,0 M€</li> <li>• TICPE (RSA) 9,7 M€</li> <li>• Autres (Taxe d'aménagement) 1,0 M€</li> </ul>	<b>186,6 M€</b>	<b>Emprunts</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget principal 18,0 M€</li> </ul>	<b>18,0 M€</b>
<b>Dotations de fonctionnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocations compensatrices 2,4 M€</li> <li>• DGF 42,0 M€</li> <li>• DGD 1,7 M€</li> <li>• DCRTP 7,7 M€</li> <li>• Fonds de financement APA 10,3 M€</li> <li>• Participation CNSA (PCH et MDPH) 3,2 M€</li> <li>• Autres 4,9 M€</li> </ul>	<b>72,2 M€</b>	<b>Remboursement prêts (logement), produits de cessions</b>	<b>0,3 M€</b>
<b>Produits des activités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LDA 6,4 M€</li> <li>• Numérique 1,4 M€</li> <li>• Social 8,8 M€</li> <li>• Divers 2,3 M€</li> </ul>	<b>18,9 M€</b>		

En 2022, les recettes de fonctionnement affichent une hausse de 12 M€ (+ 4,1 %). Cette hausse se concentre sur les droits de mutation (+ 4 M€), la TSCA (+ 4 M€) et la TVA (+ 2 M€).

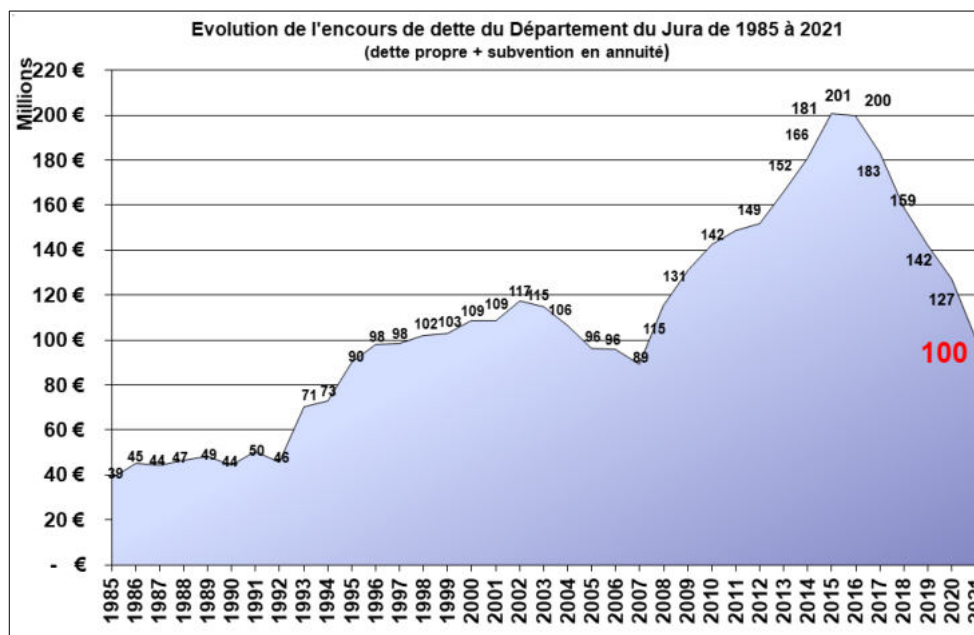
## II – LES RATIOS CLÉS DU BUDGET 2022

### A - ÉVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT AUX BP (ÉPARGNE BRUTE)



Le montant de l'épargne brute prévu au BP 2022 s'élève à 43 M€, en hausse de 7 M€ par rapport au BP 2021. Le taux d'épargne brute prévisionnel est de 14 % au BP 2022. Il convient de rappeler que le compte administratif affiche un taux de réalisation en matière d'épargne toujours supérieur à la prévision du BP. L'épargne dégagée en fonctionnement permettra de financer une partie de la hausse de l'ensemble des opérations d'investissement prévues en 2022.

### B - ENCOURS DE DETTE PRÉVISIONNEL AU 31/12/2021

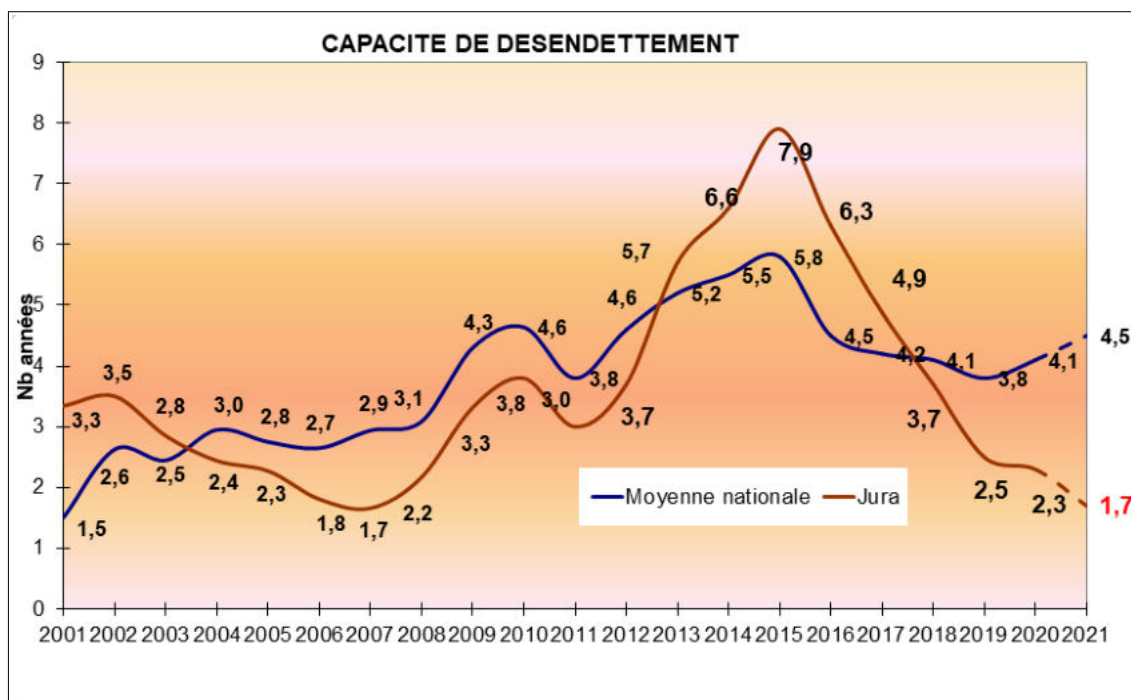


A la fin de l'exercice 2021, l'encours de dette du Département sera arrêté à hauteur de 100 M€, en baisse de 27 M€ par rapport à 2020.



Dans le domaine de la politique monétaire, certaines banques centrales ont commencé à mettre fin aux mesures d'urgence prises pour lutter contre les effets de la pandémie. La Banque Centrale Européenne a fait le choix d'attendre que la reprise soit bien installée avant de durcir sa politique monétaire, même si elle reconnaît que la poussée inflationniste actuelle pourrait être plus longue que prévue. Au final, même si les rythmes de resserrement monétaire sont différents, les marchés ont déjà intégré dans leurs anticipations une hausse des taux dans les prochains mois, dès 2022.

### C- CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT PRÉVISIONNELLE AU 31/12/2021

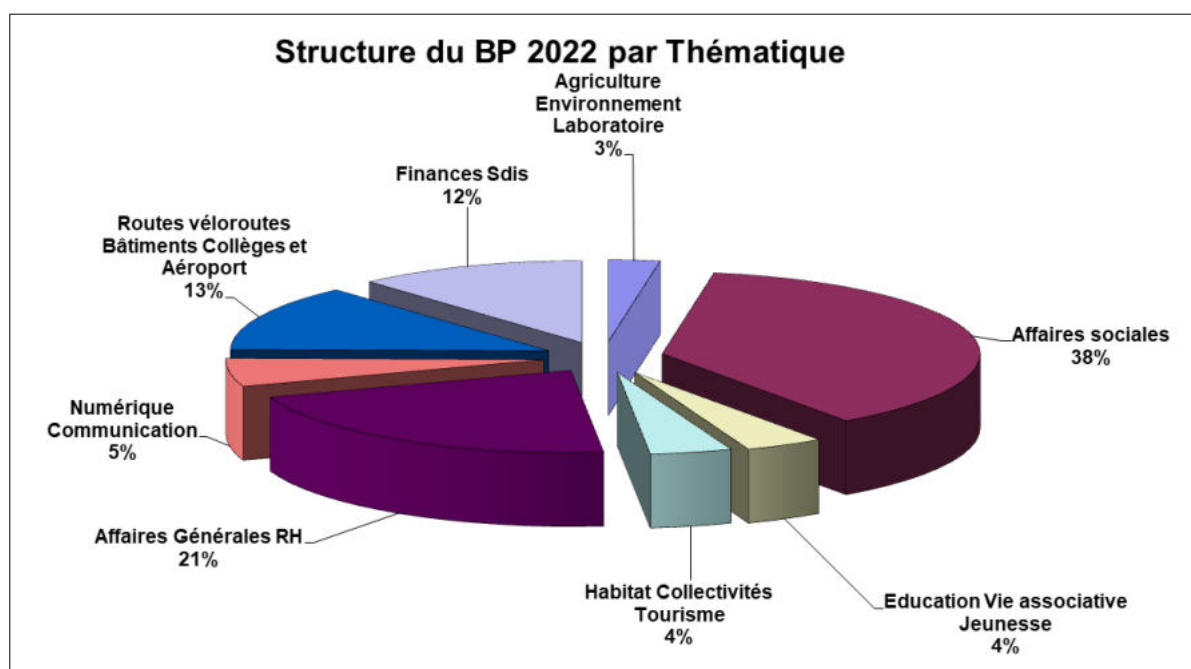


La capacité de désendettement du Jura, calculée à la date de rédaction du rapport, est estimée à un niveau de 1,7 année à la fin 2021. La première limite prudentielle à ne pas dépasser est fixée à 8 ans, puis 12 ans, sachant qu'une capacité de 15 ans rend, au plan théorique, une collectivité insolvable.

### III – ÉTUDE DES DÉPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Budget Primitif 2022 (hors écritures de liaison) est présenté à travers la répartition des crédits selon les axes thématiques suivants :

Thématique	BP 2022	
	CP	AP
Axe 1 - Agriculture, Environnement et Laboratoire	9,0 M€	0,4 M€
Axe 2 - Affaires sociales	128,9 M€	
Axe 3 - Éducation, vie associative, jeunesse	13,7 M€	
Axe 4 - Habitat, collectivités, tourisme	14,3 M€	24,5 M€
Axe 5 - Affaires générales, RH	73,2 M€	
Axe 6 - Numérique, communication	18,9 M€	
Axe 7 - Routes, véloroutes, bâtiments, collèges et aéroport	44,9 M€	13,3 M€
Axe 8 - Finances, SDIS	40,0 M€	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>342,8 M€</b>	<b>38,2 M€</b>



## A - AXE 1 / AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET LABORATOIRE : 9,0 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- au secteur agricole,
- aux programmes d'aide en matière d'environnement (milieux naturels, hydraulique, etc),
- à la mise en place de véloroutes,
- au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses.

### Détail des crédits inscrits au BP 2022

Axe 1 - Dépenses		Axe 1 - Recettes	
Agriculture	1,3 M€		
• Filières agricoles & actions div.	0,8 M€		
• Aides aux organismes	0,4 M€		
• Forêt bois	0,1 M€		
Environnement, Rivières ENS	1,4 M€	Taxe d'aménagement	0,3 M€
Développement des réseaux (eau, assainisst)	0,1 M€		
LDA (hors amortissements) invest. + fonct.	6,2 M€	Recettes LDA	6,4 M€

Après un exercice 2020 très largement impacté par les conséquences de la pandémie sur l'activité du laboratoire, l'exercice 2021 est caractérisé par un retour à une situation beaucoup plus normale qui permettra de dégager des excédents à l'issue de l'exercice. Pour 2022, aucune subvention d'équilibre n'a été prévue dans le cadre de la préparation budgétaire du budget annexe du laboratoire, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

## B - AXE 2 / AFFAIRES SOCIALES : 128,9 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes à caractère social dont le transport d'élèves en situation de handicap.

### Détail des crédits inscrits au BP 2022

Axe 2 - Dépenses		Axe 2 - Recettes	
Personnes handicapées	42,9 M€	Participation CNSA	6,8 M€
Transport élèves handicapés	2,0 M€		
MDPH	1,2 M€	Refacturation MDPH + CNSA	1,8 M€
Personnes âgées	6,5 M€	Recouvrements divers	3,6 M€
Conférence des financeurs	0,9 M€	Conférence des financeurs	0,9 M€
APA	25,5 M€	CNSA + indus	10,9 M€
Enfance famille santé	22,1 M€	Recouvrements divers	0,3 M€
Prévention médico-sociale	0,5 M€	Recouvrements divers	0,1 M€
RSA - Insertion	25,7 M€	TICPE + recouvrements divers	10,2 M€
Aide à différents organismes	1,5 M€		
Aides à l'investissement	0,1 M€		
<b>TOTAL</b>	<b>128,9 M€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34,6 M€</b>
Foyer de l'enfance	1,8 M€	Foyer de l'enfance	1,8 M€

*Le budget annexe du Foyer de l'enfance est financé par la ligne enfance famille du budget principal.*

En 2022, le budget relatif aux dépenses d'action sociale s'élève à 128,9 M€, en augmentation de 2,7 M€ par rapport au BP 2021.

Le poste du handicap demeure, comme précédemment, le premier poste de dépenses sociales du Département.

Le poste personnes âgées enregistre une diminution de 1,5 M€ liée à la réforme comptable de la facturation différentielle appliquée aux EHPAD pour les personnes âgées. Une variation du même montant est également enregistrée en recettes.

La dotation obligatoire concernant le RSA et l'insertion est quasiment stable, le nombre de bénéficiaires ne devant pas augmenter sur 2022 dans des proportions extrêmement fortes, sauf revirement de conjoncture.

Pour l'APA en revanche, un crédit global de 25,5 M€ est prévu au BP, en hausse de 2,3 M€ par rapport à 2021. Les conséquences des mesures liées à l'avenant 43 (revalorisation des personnels SAAD) impactent directement ce poste de dépenses, même si l'État assure une compensation à hauteur de 50 % en 2022. L'impact du relèvement du taux horaire à 22 € n'est pas intégré au budget, il fera l'objet d'une DM1 lorsque les conditions de mise en œuvre et de financement par l'État seront précisées.

Pour la politique de l'enfance, c'est un crédit de plus de 22 M€, en hausse de 0,8 M€ (+ 4 %) par rapport à 2021, qui figure dans le document budgétaire. Une réflexion devrait être engagée dès 2022 sur les modalités d'accueil dans ce domaine, et plus particulièrement sur l'accueil en MECS. Les futurs budgets pourraient être impactés par les orientations qui seront prises à l'issue de la réflexion.

### **C - AXE 3 / ÉDUCATION, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE : 13,7 M€**

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- aux activités artistiques et culturelles, à la lecture publique, aux archives,
- à l'éducation,
- au sport et à la jeunesse.

#### **Détail des crédits inscrits au BP 2022**

<b>Axe 3 - Dépenses</b>		<b>Axe 3 - Recettes</b>	
Culture	<b>2,4 M€</b>		
• Archives	0,1 M€		
• Médiathèque départementale	0,3 M€		
• Patrimoine culturel	0,3 M€		
• Monuments historiques	0,0 M€		
• Spectacles vivants	0,8 M€		
• Affaires culturelles	0,9 M€		
Éducation	<b>8,0 M€</b>	Ex Farpi	0,8
• Dotation fonct collèges	6,1 M€		
• Informatisation Collèges	1,2 M€		
• Bourses et subventions fonct.	0,4 M€		
• Aides à l'investissement	0,4 M€		
Jeunesse et Sports	<b>3,3 M€</b>		
• Aides aux clubs et comités	1,7 M€		
• Aides aux manifestations	0,5 M€		
• Aides aux structures de jeunesse	0,2 M€		
• Activités de pleine nature	0,2 M€		
• FDAL	0,2 M€		
• Événementiel	0,5 M€		

Le Département poursuit ses efforts dans les domaines de la culture, de l'éducation et du sport en maintenant des dotations conséquentes sur ces différents chapitres. Ces secteurs, largement impactés par les conséquences sociales de la pandémie, devraient bénéficier du soutien départemental pour retrouver les niveau d'activités qui étaient les leurs avant pandémie.

### **D - AXE 4 / HABITAT, COLLECTIVITÉS, TOURISME : 14,3 M€**

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

- aux politiques d'appui aux territoires,
- aux programmes européens,
- au programme d'aide à la pierre,
- aux programmes touristiques départementaux (dont CDT).

### Détail des crédits inscrits au BP 2022

Axe 4 - Dépenses		Axe 4 - Recettes	
Aides aux collectivités	6,0 M€		
Aides aux structures locales	0,3 M€		
Programmes européens	0,5 M€	FSE	0,4 M€
Habitat, Urbanisme	5,5 M€	Habitat , Urbanisme (ANAH...)	4,2 M€
Tourisme	<b>1,9 M€</b>		
• CDT	1,4 M€		
• SMDT	0,4 M€		
• Actions touristiques	0,1 M€		

#### Système d'Information Géographique :

Des crédits de paiement de 40 000 € en fonctionnement et de 6 000 € en investissement sont présents dans ce budget primitif 2022.

Les montants demandés concernent :

- les services d'abonnement et de maintenance annuels à des logiciels pour le développement et le fonctionnement du SIG Web.
- l'abonnement annuel à la solution de catalogage et de diffusion des données géographiques à la norme Européenne INSPIRE.
- l'assistance et la formation pour le développement des outils SIG.
- la mise à jour et la diffusion de fonds de plans et de bases de données.

#### Dotation de Solidarité des Territoires :

Le crédit réservé pour la DST, qui s'élève à 6 M€, doit être adossé à de nouvelles règles pour lesquelles des propositions sont présentées à l'Assemblée.

Il convient, par ailleurs, de signaler que la cotisation du Département à l'Agence d'ingénierie, d'un montant de 130 000 € pour 2022 figure dans les lignes de cet axe. Cette cotisation est identique à celle versée en 2021.

En 2022, une dernière dotation de 0,4 M€ en dépenses et recettes est prévue au budget pour couvrir la fin de la programmation FSE 2014/2021.

### **E - AXE 5 / AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES HUMAINES : 73,2 M€**

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion des ressources et moyens transversaux (RH).

#### Détail des crédits inscrits au BP 2022

Axe 5 - Dépenses		Axe 5 - Recettes	
RH (Budget Principal)	64,1 M€	Recettes diverses (autres structures)	1,4 M€
Moyens Généraux	1,7 M€		
Affaires Générales (assurances...)	1,8 M€	Ventes diverses et recettes de location	0,8 M€
Informatique	3,8 M€		
Coordination et Statut de l'Élu	1,9 M€		

Dans le domaine des affaires générales, c'est le poste des assurances, compte tenu de l'augmentation des tarifs des différentes compagnies, qui est responsable de l'augmentation de 0,2 M€.

Pour l'informatique, une augmentation de 0,2 M€ permettra de faire face aux différents projets liés à la dématérialisation, en particulier dans le domaine de l'APA (portail APA pour dépôt en ligne du dossier et télégestion avec les SAAD).

**F - AXE 6 / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE, COMMUNICATION : 18,9 M€**

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

- à l'aménagement numérique du territoire,
- à la communication et au cabinet.

**Détail des crédits inscrits au BP 2022**

Axe 6 - Dépenses		Axe 6 - Recettes	
<b>Budget Aménagement numérique</b>			
Investissement	<b>17,0 M€</b>	Participation (État, Régions, EPCI)	9,0 M€
• Études travaux (FTTH)	17,0 M€	Participation Département	8,0 M€
Fonctionnement	<b>1,4 M€</b>	Redevances	1,4 M€
• Maintenance et frais divers	1,0 M€		
• Ressources humaines	0,4 M€		
<b>Total Budget annexe AN</b>	<b>18,4 M€</b>		
Communication institutionnelle et cabinet	<b>0,5 M€</b>		

Désormais, aucun crédit Aménagement numérique ne figure sur le budget principal (à l'exception d'une enveloppe de subvention de 5 000 € pour financer l'installation de paraboles chez les particuliers). Le programme de montée en débit est à présent achevé. Ce budget annexe a été construit sans recours à l'emprunt, mais avec une subvention du Département à hauteur de 8 M€. Pour précision, le réseau de première génération, ainsi que les opérations pilotes reprises au SIDEC, sont désormais gérés dans le cadre de la DSP correspondant à la deuxième phase du déploiement de la fibre sur le territoire.

**G - AXE 7 / ROUTES, VÉLOROUTES, BÂTIMENTS, COLLÈGES, AÉROPORT : 44,9 M€**

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- à la voirie départementale (en investissement et en fonctionnement),
- aux véloroutes départementales,
- au fonctionnement et à l'investissement des différents bâtiments départementaux,
- au fonctionnement et à l'investissement des différents collèges jurassiens,
- à la gestion de l'aéroport Dole Jura.

**Détail des crédits inscrits au BP 2022**

Axe 7 - Dépenses		Axe 7 - Recettes	
Routes Investissement	<b>20,2 M€</b>	Participations diverses	1,2 M€
• Renouvellement chaussées	8,8 M€		
• Ouvrages d'art	2,3 M€		
• Opérations de sécurité	0,3 M€		
• Acquisitions matériels	2,5 M€		
• Opérations diverses	4,5 M€		
• Équipement de la route	0,6 M€		
• Véloroutes	1,2 M€		
Routes Fonctionnement	<b>7,3 M€</b>	Redevances diverses	0,2 M€
• Déneigement	1,7 M€		
• Entretien exploitation	5,6 M€		
Collèges	<b>9,3 M€</b>	Participations diverses	0,4 M€
• Maintenance	1,7 M€		
• Accessibilité	1,5 M€		
• Opérations diverses	5,9 M€		
• Fonctionnement divers	0,3 M€		
Politique énergétique	0,2 M€		
Bâtiments départementaux	5,6 M€		
Aéroport	2,5 M€	Participations diverses	0,6 M€

Les crédits routiers sont en hausse sensible en 2022, avec un total de 20,2 M€ (+ 2,6 M€). Le giratoire de l'Ethole à Arbois fait l'objet d'une AP calibrée à 2,3 M€ et de 0,5 M€ de CP permettant d'engager concrètement cette opération. Un crédit de 0,4 M€ est réservé à la mise en place de panneaux promotionnels sur l'A39/A36. Les ponts de Salans (1,5 M€) et de Pont-du-Navoy (0,7 M€) seront inscrits sur la liste des travaux à engager en 2022. La descente de Montaigu, avec une tranche de 1,2 M€, figure également dans les opérations à poursuivre sur le prochain exercice. En matière de voies vertes, les dépenses s'élèvent à 1,2 M€, avec une recette de 0,6 M€ (Europe, Région, EPCI). Les crédits nécessaires à la viabilité hivernale (1,7 M€) pourront être abondés si besoin lors des prochaines étapes budgétaires de l'exercice 2022.

L'opération de réhabilitation du collège Maryse Bastié à Dole est gérée en AP/CP. L'autorisation de programme de 13,5 M€ est portée, au BP 2022, à 15,5 M€ (+ 2 M€), avec une tranche de CP de 4,6 M€. Les établissements de Morez et Saint-Amour font également l'objet d'inscriptions à hauteur de 0,4 M€ et 0,5 M€ en CP.

La future piscine de Bellecin sera construite sur l'exercice 2022. L'AP de 3,6 M€ sera portée à 5,1 M€, avec 3 M€ de CP dès l'année prochaine. En fonction de l'avancement des chantiers, d'autres CP pourraient faire l'objet d'inscriptions en cours d'exercice. D'importantes recettes (État, Région, ANDS) seront inscrites en face de ces dépenses dès que les notifications correspondantes seront parvenues au Département.

Pour l'aéroport Dole Jura, une AP de 7 M€ couvrant des travaux de réfection des pistes et de balisage est prévue au budget.

## **H - AXE 8 / FINANCES ET SDIS : 40,0 M€**

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

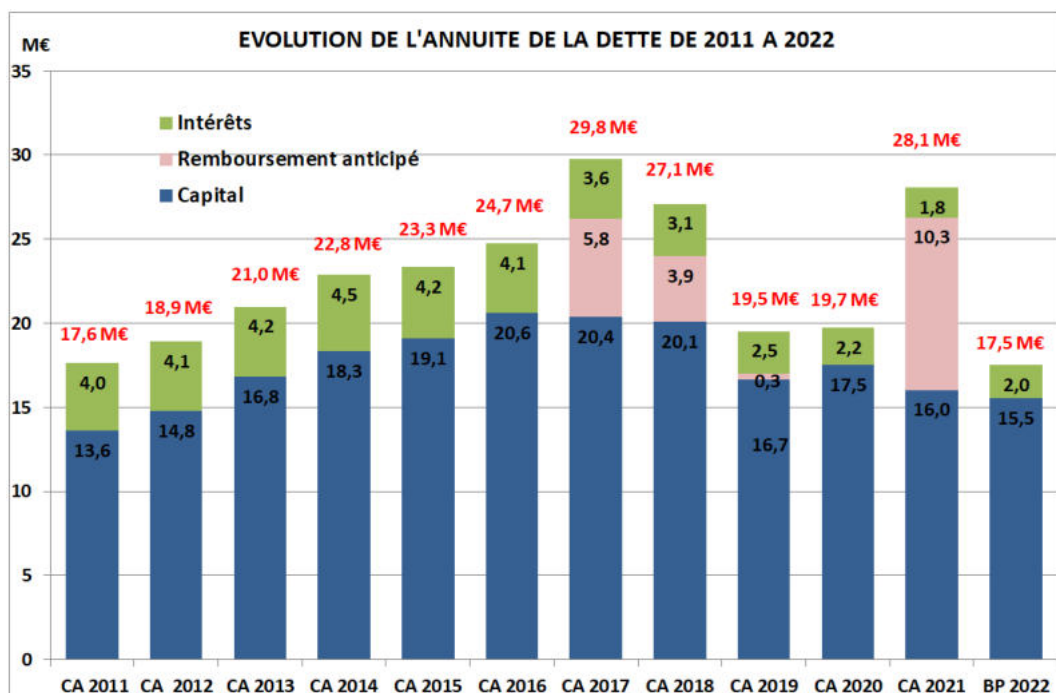
- à la gestion de la dette et de la trésorerie,
- au financement du SDIS et du programme d'investissement des casernes,
- à la contribution résultant du transfert de compétences transport à la Région.

### **Détail des crédits inscrits au BP 2021**

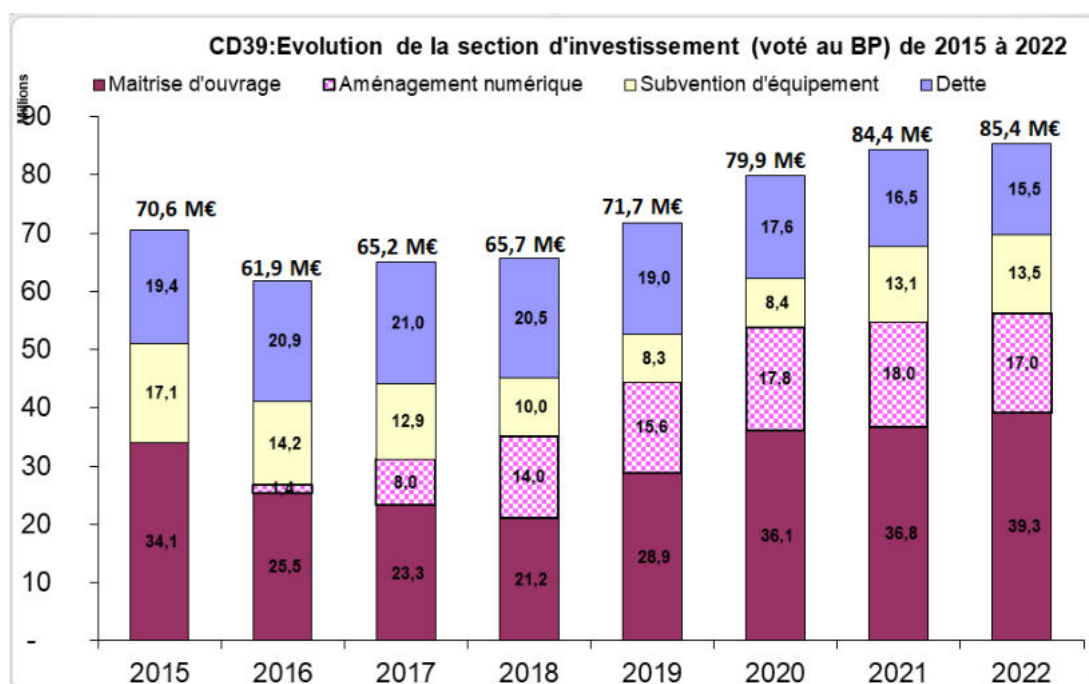
<b>Axe 8 - Dépenses</b>		<b>Axe 8 - Recettes</b>	
Dette - Remboursement du capital	15,5 M€	Emprunt	18,0 M€
Dette - Intérêts et frais financiers	2,0 M€		
SDIS	9,0 M€		
Taxe d'aménagement (CAUE)	0,3 M€	Taxe d'aménagement (CAUE)	0,3 M€
Finances autres (cotisat°, Admis Non valeurs)	0,4 M€		
Fonds de péréquation DMTO	2,0 M€	Fonds de péréquation DMTO	10,9 M€
Contribution Région transfert de comp.	10,3 M€		
Dépenses imprévues fonctionnement	0,4 M€		

Pour la lutte contre l'incendie, le Département a pris la décision d'engager un rattrapage de la contribution des communes sur plusieurs exercices. Au titre de 2022, un montant supplémentaire de 400 000 € a été prévu, ce qui porte la contribution départementale à 8,4 M€. Il convient d'ajouter à cette enveloppe de fonctionnement la participation du Département à la construction de nouvelles casernes sous forme de subvention en capital ou en annuités (Lons-le-Saunier). Enfin, le Département accompagne financièrement le SDIS dans son acquisition d'un nouveau système technique de traitement de l'alerte en inscrivant, pour la seconde année, une subvention de 125 000 € en 2022.

Lors de l'exercice 2021, le Département a procédé à un remboursement sec d'un emprunt de 10 M€ contracté auprès de la Banque postale. Cette opération a permis de générer une économie de frais financiers évaluée à 200 000 €. L'annuité 2022, compte tenu de la baisse importante du stock de dette évoqué dans le rapport, est en baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2021. Cependant, la hausse des taux en 2022, compte tenu des annonces effectuées par les gouverneurs des banques centrales, pourrait limiter dans les mois à venir les économies sur ce poste de dépenses. Un rapport spécifique détaille l'évolution de la dette sur plusieurs exercices.



#### IV – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



L'analyse du graphique concernant l'évolution de la section d'investissement des budgets primitifs depuis 2015 fait apparaître une hausse régulière du volume d'investissement depuis 2016 (61,9 M€) jusqu'en 2021 (85,4 M€), ce qui représente une hausse de 23,5 M€ en 5 ans.

Si l'on retranche la dette du volume d'investissement, **l'augmentation sur 5 années s'élève à 28,7 M€ (+ 70 %)**. Une partie de cette augmentation importante est due à l'engagement de l'opération déploiement de la fibre optique sur le territoire jurassien.



## V – CONCLUSION

L'Institution construit d'ores et déjà son programme d'investissements et d'actions pour les six prochaines années, en vertu de la bonne santé financière, rendue possible au cours du mandat précédent. Comme la loi l'indique, ce programme se concentrera sur les solidarités sociales et territoriales avec, en particulier, une refonte du modèle de l'accueil et de l'enfance et un accompagnement du vieillissement de la population. Au gouvernement d'un territoire rural, le Conseil départemental souhaite aussi conserver le maillage actuel des collèges, développer son réseau routier et confirmer son intention de voir aboutir le projet de liaison Dijon-Lausanne par le tracé Poligny-Vallorbe, mais aussi garantir l'accès de tous les Jurassiens au premier plateau. Soucieux depuis longtemps des trésors naturels qu'abrite son territoire et de toutes les activités économiques et humaines qu'ils permettent, le Département est résolu à travailler davantage à la préservation écologique et énergétique et à valoriser son travail de conservation et d'aménagement.

## VI – LES BALANCES BUDGÉTAIRES

Les balances complètes du budget primitif 2022 se présentent comme suit en euros. Elles consolident l'ensemble des opérations réelles (dont opérations internes) et des mouvements d'ordre (montants en italique) neutres en termes de trésorerie.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement		
• mouvements réels	75 844 297 €	33 183 791 €
• mouvements d'ordre	<i>7 275 000 €</i>	<i>49 935 506 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	250 575 663 €	293 236 169 €
• mouvements d'ordre	<i>48 025 506 €</i>	<i>5 365 000 €</i>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>381 720 466 €</b>	<b>381 720 466 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE LDA</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement		
• mouvements réels	512 600 €	0 €
• mouvements d'ordre	<i>38 400 €</i>	<i>558 000 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	5 841 200 €	6 360 800 €
• mouvements d'ordre	<i>535 000 €</i>	<i>15 400 €</i>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 927 200 €</b>	<b>6 934 200 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE FDE</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement		
• mouvements réels	56 500 €	0 €
• mouvements d'ordre	<i>10 000 €</i>	<i>66 500 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	1 713 100 €	1 769 600 €
• mouvements d'ordre	<i>66 500 €</i>	<i>10 000 €</i>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 846 100 €</b>	<b>1 846 100 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE NUMÉRIQUE</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement		
• mouvements réels	17 000 000 €	17 000 000 €
• mouvements d'ordre	<i>200 000 €</i>	<i>200 000 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	1 400 000 €	1 400 000 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>18 600 000 €</b>	<b>18 600 000 €</b>

Le Conseil départemental :

- approuve les inscriptions de crédits proposées ci-dessus dans le cadre du budget primitif 2022,
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

<b>POINT FINANCIER</b>					
	<b>Montant global du rapport</b>  (ANNEE n)	<b>Pour MEMOIRE, rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)</b>			
		<b>ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)</b>		<b>ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)</b>	
		<b>BP</b>	<b>DM1 et/ou DM2</b>	<b>BP</b>	<b>DM 1</b>
<b>AP</b>	<b>38 210 000 €</b>	<b>13 320 000 €</b>	<b>3 342 407 €</b>		
<b>Crédit de paiement</b>					
<b>Budget Principal</b>					
- Investissement :	83 119 297 €	74 181 462 €	64 737 569 €		
- Fonctionnement :	298 601 169 €	287 072 413 €	27 118 567 €		
<b>Budget annexe Laboratoire</b>					
- Investissement :	551 000 €	598 500 €	666 910 €		
- Fonctionnement :	6 376 200 €	6 251 120 €	22 600 €		
<b>Budget annexe FDE</b>					
- Investissement :	66 500 €	60 000 €	82 295 €		
- Fonctionnement :	1 779 600 €	1 700 700 €	0 €		
<b>Budget annexe Numérique</b>					
- Investissement :	17 200 000 €	16 200 000 €	- 3 900 000 €		
- Fonctionnement :	1 400 000 €	800 000 €	22 000 €		
<b>Recette</b>					
<b>Budget Principal</b>					
- Investissement :	83 119 297 €	74 181 462 €	64 737 569 €		
- Fonctionnement :	298 601 169 €	287 072 413 €	27 118 567 €		
<b>Budget annexe Laboratoire</b>					
- Investissement :	558 000 €	598 500 €	867 353 €		
- Fonctionnement :	6 376 200 €	6 251 120 €	22 600 €		
<b>Budget annexe FDE</b>					
- Investissement :	66 500 €	60 000 €	224 984 €		
- Fonctionnement :	1 779 600 €	1 700 700 €	0 €		
<b>Budget annexe Numérique</b>					
- Investissement :	17 200 000 €	16 200 000 €	- 3 841 564 €		
- Fonctionnement :	1 400 000 €	800 000 €	22 000 €		

<b>Délibération n°CD_2021_133 du 13 décembre 2021</b>	
Pour	32
Contre	0
Abstention	2
Président	<b>Clément PERNOT :</b>

**BALANCES INITIALES  
BUDGET PRIMITIF 2022**

<b>BUDGET ANNEXE AMENAG.NUMERIQUE</b>			DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	041	OPERATIONS PATRIMONIALES		200 000		200 000
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			17 000 000	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 100 000			
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 400 000			
	27	AUTRES IMMO FINANCIERES	500 000			
			17 000 000	200 000	17 000 000	200 000
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	891 000			
	012	CHARGES DE PERSONNEL	449 000			
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	50			
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	59 950			
	75	AUT PRODUITS GESTION COURANTES			1 400 000	
			1 400 000	0	1 400 000	0
<b>TOTAL</b>			<b>18 400 000</b>	<b>200 000</b>	<b>18 400 000</b>	<b>200 000</b>
			<b>18 600 000</b>		<b>18 600 000</b>	

<b>BUDGET ANNEXE DU FDE</b>			DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	15	PROVISIONS POUR RISQUES		10 000		10 000
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 500			
	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOB.				56 500
			56 500	10 000	0	66 500
FONCTIONNEMENT	002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLO			233 721,04	
	011	DEPENSES EXPLOITATION COURANTE	141 400,00			
	012	DEPENSES AFF. AU PERSONNEL	1 452 500,00			
	016	DEPENSES AFF. A LA STRUCTURE	119 200,00	66 500,00		
	017	PRODUITS DE LA TARIFICATION			1 463 879,00	
	018	AUTRES PRODUITS EXPLOITATION			71 999,96	
	019	PROD. FINANCIERS & NON ENCAISS				10 000,00
			1 713 100,00	66 500,00	1 769 600,00	10 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 769 600</b>	<b>76 500</b>	<b>1 769 600</b>	<b>76 500</b>
			<b>1 846 100</b>		<b>1 846 100</b>	

<b>BUDGET ANNEXE DU LDA</b>			DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	040	OP.ORDRE-TRANSF.ENTRE SECTIONS		15 400		535 000
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES		23 000		23 000
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 000			
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	258 000			
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000			
	27	AUTRES IMMOB. FINANCIERES	1 600			
			512 600	38 400	0	558 000
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 353 600			
	012	CHARGES DE PERSONNEL	3 480 000			
	042	OP.ORDRE-TRANSF.ENTRE SECTIONS		535 000		15 400
	65	AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	4 000			
	66	CHARGES FINANCIERES	100			
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500			
	70	PRODUITS DES SERVICES VENTE			6 360 800	
			5 841 200	535 000	6 360 800	15 400
<b>TOTAL</b>			<b>6 353 800</b>	<b>573 400</b>	<b>6 360 800</b>	<b>573 400</b>
			<b>6 927 200</b>		<b>6 934 200</b>	

**BUDGET PRINCIPAL**

		DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE	
INVESTISSEMENT	900	SERVICES GENERAUX	2 223 000		1 962 000	
	901	SECURITE	20 000			
	902	ENSEIGNEMENT	10 115 000		1 664 991	
	903	CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS	3 263 000		10 000	
	905	ACT. SOCIALE (HORS RMI ET APA)	572 000			
	906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	28 942 000		1 166 000	
	907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 275 000		370 000	
	909	DEVELOPPEMENT	100 000			
	911	SECURITE	620 000			
	912	ENSEIGNEMENT	375 000			
	913	CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS	1 575 000			
	915	ACT. SOCIALE (HORS RMI ET APA)	165 000			
	916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	1 605 000			
	917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 579 197		4 200 000	
	919	DEVELOPPEMENT	625 100			
	922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			5 500 000	
	923	DETTES OPERATIONS FINANCIERES	15 561 000		18 010 800	
	9243	REGLEMENT. BOISEMENTS	11 000			
	92455	AM. FONCIER LA CHAUMUSSE	20 000			
	92456	AMENAG. FONCIER ROSAY	88 000			
	92457	AMEN. FONC. ENTRE 2 MONTS	35 000			
	9246	COLLEGES	75 000			
	925	OPERATIONS PATRIMONIALES		1 910 000		1 910 000
	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		5 365 000		31 000 000
	951	VIREMENT SECTION DE FONCTIO				17 025 506
	954	PRODUIT DE CESSION DES IMMOS			300 000	
		75 844 297	7 275 000	33 183 791	49 935 506	
FONCTIONNEMENT	930	SERVICES GENERAUX	17 532 900		1 807 300	
	931	SECURITE	8 439 548		36 500	
	932	ENSEIGNEMENT	15 679 500		1 108 213	
	933	CULTURE, VIE SOCIALE, LOISIRS	6 450 600		27 000	
	934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	2 945 600		90 000	
	935	ACTION SOC. (HORS RMI ET APA)	99 318 061		13 657 550	
	9355	PERS. DEPENDANTES (APA)	26 850 110		10 904 846	
	9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	26 554 340		261 500	
	936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	25 153 700		1 325 200	
	937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 694 500			
	938	TRANSPORTS	2 081 500			
	939	DEVELOPPEMENT	2 881 309		461 000	
	940	IMPOSITIONS DIRECTES	10 250 738		23 000 000	
	941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 030 000		186 586 860	
	942	DOT. & PARTICIP. NON AFFECTEES			53 800 000	
	943	OPERATIONS FINANCIERES	2 238 257		200	
	944	FRAIS DE FCT DES GRPES D'ELUS	75 000			
	945	PROVISIONS			170 000	
	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		31 000 000		5 365 000
	952	DEPENSES IMPREVUES	400 000			
	953	VIREMENT SECT INVEST		17 025 506		
		250 575 663	48 025 506	293 236 169	5 365 000	
<b>TOTAL</b>		<b>326 419 960</b>	<b>55 300 506</b>	<b>326 419 960</b>	<b>55 300 506</b>	
		<b>381 720 466</b>		<b>381 720 466</b>		

## Budget Primitif 2022 du CD 39 : 342,8 M€

Dépenses		Recettes		
Investissement	<b>BP 2021</b>	<b>85,4 M€</b>	<b>BP 2021</b>	
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>56,4</b>	<b>85,4 M€</b>	
	* Routes & véloroutes	20,2	<b>Emprunt</b>	
	* Bâtiments (dt acces.)	7,0	* Budget Principal	
* Collèges	7,5	* Budget Aménagement numérique	0	
* Aménagement Numérique	0,0			
* Aménagement Numérique BA	17,0			
* LDA BA	0,5			
* Aéroport	0,3			
* Informatique CD	1,3			
* Informatique Collèges	0,8			
* Autres (MG, Aff. Gén,...)	1,8			
<b>Subventions d'équipement</b>	<b>13,5</b>	<b>Subventions d'équipement recues</b>	<b>15,0</b>	
* Eau/Assainissement	0,0	dont Aides à la pierre	4,2	
* Aides aux collectivités	6,0	Aménagement numérique	9,0	
* Aides à la pierre	5,5			
* Monuments historiques	0,0	<b>Dotations d'investissement</b>	<b>3,4</b>	
* SDIS	0,6	* DSID/DDEC/Radars	3,4	
* Autres (Agri, Tour, Env, Educ...)	1,4			
<b>Remboursement du capital de la dette</b>	<b>15,5</b>	<b>Ressources propres</b>	<b>49,0</b>	
		* FCTVA	5,5	
		* Produits de cessions	0,3	
		<b>* Autofinancement</b>	<b>43,2</b>	
Fonctionnement	<b>Autofinancement (1)</b>	<b>43,2</b>	<b>300,7</b>	
		<b>257,5</b>		
	<b>Dépenses d'aide sociale</b>	<b>125,6</b>	<b>Fiscalité directe</b>	<b>23,0</b>
	* Enfance famille	22,1	* Frais d'assiette TFB	4,5
	* Personnes handicapées	42,9	* Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	10,5
	* Personnes Agées	7,4	* IFER (Imp. forfait. sur les entreprises de réseaux)	1,3
	* APA	25,5	* FNGIR (Fds nat.garantie individuelle de ressources)	6,7
	* RSA et insertion	25,7		
	* Autres	2,0		
	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>68,0</b>	<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>186,3</b>
	* Budget Principal	64,0	* TVA Compensation TFB	76,0
	* Budget annexe LDA	3,5	* Droits de mutations à titre onereux	30,0
	* Budget annexe AN	0,5	* Fds Péréquation DMTO	10,9
(+ 1,4 M€ pour le FDE dans ligne Enfance famille)		* TSCA (Taxe sur les conventions d'assurance)	56,0	
<b>Transports scolaires</b>	<b>12,3</b>	* TICPE (taxe intér. consommat. sur les produits éner.)	9,7	
* Compensation transfert Région	10,3	* Taxe sur l'électricité	2,9	
* Transports élèves handicapés	2,0	* Taxe d'aménagement	0,8	
<b>Autres subventions versées</b>	<b>26,2</b>	<b>Dotations de fonctionnement</b>	<b>72,2</b>	
* CDT	1,3	* DGF	42,0	
* SDIS	9,0	* allocations compensatrices	2,4	
* SMDT	0,4	* DCRTP (Dot.compensation.réforme de la TP)	7,7	
* CAUE	0,3	* DGD (Dotation Globale de Décentralisation)	1,7	
* Enseignement/Collèges	6,3	* Fonds de financement de l'APA	10,3	
* Culture, Sports et loisirs (dt EPCC)	3,9	* CNSA (PCH et MDPH)	3,2	
* Agriculture/Eco/Tourisme	0,2	* Ex Farpi (titr.acad.rémunération de pers.intemat)	0,7	
* Réseaux/aménagement/env	0,7	* Aéroport	0,6	
* Aéroport	2,2	* Conférence des financeurs	0,9	
* MDPH (dt revers.CNSA 0,6)	1,2	* FSE	0,4	
* FSE + programmes européens	0,5	* autres	2,3	
* Autres (FDAL, ...)	0,2			
<b>Intérêts de la dette</b>	<b>2,0</b>	<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>19,2</b>	
<b>Autres Dépenses de fonct</b>	<b>23,4</b>	* Social: Recouv/Ressources	8,8	
* Voirie	7,3	* LDA	6,4	
* Aménagement numérique	1,4	* Refacturation MDPH	1,1	
* LDA (hors RH)	2,1	* Réseau Haut débit	1,4	
* Moyens Généraux+assurance	3,3	* autres	1,5	
* Informatique (RH+maintenance)	2,6			
* Informatique des collèges	0,4			
* Cabinet - Elus - Communica <sup>te</sup>	2,8			
* Fds de péréquation DMTO	2,0			
* Dépenses imprévues	0,4			
* Autres (bât, Col, MDJ, Educ, œiDL,...)	1,1			